

Syndicat mixte SUSI
(Somme d'USages Internet)
83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.agence-susi.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@agence-susi.fr

OBJET :

**05 – Convention de mutualisation
ABBEVILLOIS-
ABBEVILLE – SUSI**

Date de convocation :
24 mars 2009

Date de séance :
30 mars 2009

Date d'affichage : date du
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

Membres votants : 12

Adoptée à l'unanimité

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

**Jours et heures
d'ouverture de l'Agence :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE SUSI

L'an deux mille neuf, le 30 mars à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel DUBOIS, Denis CADIX, Michel CAPON, Olivier JARDE, Marion LEPRESLE, Daniel LEROY, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de l'Agence et notamment l'article 2 alinéa B,
- Vu le projet de convention tripartite entre le syndicat mixte SUSI – la Communauté de communes de l'Abbevillois et la Ville d'Abbeville

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention tripartite entre le syndicat mixte SUSI – la Communauté de communes de l'Abbevillois et la Ville d'Abbeville est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer la convention et les actes qui s'en suivent.

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le

Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 1^{er} avril 2009

Le Président